



Documents à fournir

Pays : **Chine**

Visa Tourisme

Le passeport original devra comporter au moins deux pages entièrement vierges de toute inscription, ayant une validité d'au moins six mois après le dernier jour de validité du Visa accordé.

- Une copie de la **double page de données du passeport**

Remarque : pour obtenir un Visa multi-entrée valable six mois, la validité du passeport doit être d'au moins neuf mois. Pour obtenir le Visa multi-entrée valable un an, la validité du passeport doit être d'au moins quinze mois.

- Un **formulaire de demande de Visa** complété EN LIGNE via le site **Visa for China**.

Remarque : nous pouvons nous charger de remplir le formulaire en ligne via le site du consulat chinois. Pour ce faire, merci de remplir le questionnaire en cliquant sur le lien suivant : **questionnaire Visa Chine**.

- Une photo d'identité COULEUR** : sans porter de vêtement blanc, sans lunettes, sans boucle d'oreille ni piercing, visage dégagé, récentes de moins de six mois, sur fond blanc ou gris clair, conforme aux directives consulaires (cliquer **ici** pour consulter les directives).
- Une copie des **réservations des billets d'avion aller-retour**.
- Une **confirmation de réservation hôtelière OU lettre d'invitation** d'un ami ou d'un membre de la famille qui réside en Chine – dans ce dernier cas, fournir la copie de la pièce d'identité de l'invitant avec une copie de la carte de résident en Chine le cas échéant – (le consulat se réserve le droit de réclamer l'originale de l'invitation).
- Une **attestation d'assurance** couvrant les frais médicaux et de rapatriement durant le séjour en Chine.
- Un justificatif de l'activité** socio-professionnelle (attestation de l'employeur, carte d'étudiant, carte professionnelle, d'un titre de pension, attestation de revenu) + la copie des 3 derniers relevés de compte bancaire avec solde créditeur minimal de 1000 euros.
- Pour tout étranger européen autre que Français, une attestation employeur**.
- Pour tout étranger NON européen, le scan de l'original du titre de séjour** valable 6 mois après le retour.
- Pour les enfants de – de 18 ans**, joindre en plus :
 - Copie du livret de famille.
 - Copie des pièces d'identité (passeport ou carte d'identité) des parents + Autorisation de sortie de territoire (délivrée par la mairie) ou autorisation parentale des 2 parents.
 - Certificat scolaire pour les + de 6 ans.
 - Copie acte de naissance pour les mineurs de – de 16 ans.
- Pour les voyageurs étant allés en Turquie, Irak, Pakistan, Syrie, Afghanistan (tampons/visas dans leur passeport), joindre une **attestation** datée et signée précisant les dates de séjour (entrée/sortie) et le motif du déplacement.